

MGR CH. AIMOND

JUVIGNY-LES-DAMES

OU SUR LOISON

Guide du Pèlerin

JUVIGNY-SUR-LOISON

PRÉSBYTÈRE

13



SAINTE SCHOLASTIQUE

Eglise de Juvigny

Nihil obstat :

Verdun, le 23 décembre 1964

L. CHOPPIN, vic. gén.

MGR CH. AIMOND

JUVIGNY-LES-DAMES

ou sur Loison

Son histoire

Son abbaye royale

Son pèlerinage de
Ste-Scholastique

Son pensionnat

JUVIGNY-SUR-LOISON - Presbytère

I. La commune

A l'époque gallo-romaine, Juvigny appartenait au territoire des Trèves dont la métropole était Trèves sur la Moselle. On l'appelait alors *Joviniacum* ou *Juveniacum*, probablement du nom d'un certain Juvinius ou Jovin, qui en possédait le domaine et y avait une villa, sur les rives de la Loison. Au v^e siècle, après la chute de l'empire romain, Juvigny, comme le pays environnant, fit partie du royaume franc d'Austrasie, dont Metz était la capitale, avec lequel il passa dans l'empire de Charlemagne. Après le démembrement de ce dernier, Juvigny et son territoire furent rattachés au royaume puis duché de Lorraine, et plus tard, au comté (plus tard duché) de Bar qui le garda jusqu'à l'Époque Moderne. Il fut dès lors compris dans le bailliage de Clermont et la prévôté de Stenay. Au temps où s'organisait la Féodalité, le domaine de Juvigny avait appartenu à la puissante Maison d'Ardenne, en la personne du comte Bivin, père de la pieuse reine Richilde, qui y fonda en 874 l'abbaye, dont on esquissera plus loin l'histoire. Au xi^e siècle, la terre de Juvigny devait échoir à la célèbre comtesse Mathilde de Toscane, de la Maison de Haute-Lorraine, qui la donna à l'évêque Thierry de Verdun ; donation confirmée en 1086 par l'empereur Henry III. Toutefois une plus haute autorité se superposait bientôt à celle de l'évêque de Verdun. Par une autre donation de la comtesse Mathilde et de ses parents, Juvigny et son abbaye passèrent sous l'autorité du Saint-Siège. En conséquence, en 1096, le pape Urbain II (originaire de la Champagne voisine) prit sous sa protection spéciale l'abbaye et tous ses biens, moyennant un tribut de six pièces d'argent, monnaie de Verdun, payable chaque année au palais pontifical de Latran.

Dès lors, l'autorité temporelle sur Juvigny et ses habitants appartenait à l'abbesse du monastère, élue par les moniales. En pratique, elle la confiait à un voué ou avoué civil qui, en son nom, rendait la justice et percevait les redevances en argent ou en nature, comme celles dues par les habitants pour l'usage des four et pressoir banaux et du moulin sur la Loison, sous-proprétés de l'abbaye. A signaler une redevance spéciale : le jour de son mariage, tout habitant de Juvigny au xvii^e siècle, devait à l'abbesse le premier plat de viande servi au festin des noces, avec une bouteille de vin et une tarte comme dessert.

Au xiii^e siècle, la communauté des habitants de Juvigny avait obtenu en 1264 - selon une simple indication - sa charte d'affranchissement et fut administrée par un maire. C'était au temps de l'abbesse Ida. A noter qu'une autre seigneurie, celle des seigneurs de Hugnes (dont le château a survécu) subsistait sur le

territoire de Juvigny à côté de celle de l'abbaye, avec laquelle elle se trouvait parfois en conflit. C'est pourquoi en 1665, l'abbesse Gabrielle-Marie de Livron unifia les deux juridictions en achetant le château et les terres de Hugnes à leur propriétaire d'alors François de Housse.

Par son appartenance séculaire au duché de Bar, Juvigny était soumis aux redevances payables en la Chambre des Comptes ducale. En 1648, la commune se trouva incluse dans le Clermontois, apanage formé au profit de Condé, dans la partie occidentale du duché de Bar. Par suite, ses habitants devaient payer à un agent du Prince, résidant à Juvigny, les taxes qu'énumère par exemple, au début de 1789, le Cahier de leurs Doléances. Associés aux habitants de Han, leurs voisins, les « bourgeois » de Juvigny n'y réclament d'ailleurs que la liberté du commerce, avec l'égalité civique. Aucune plainte n'est élevée contre l'abbaye, qui d'ailleurs va bientôt disparaître ; tandis que dès 1790, Juvigny-les-Dames, devenu officiellement Juvigny-sur-Loison, sera compris dans le nouveau département de la Meuse, district de Stenay-Montmédy, canton de Jametz.

Ces grands changements survenus à Juvigny, du point de vue communal, se répercutèrent dans sa vie paroissiale.

II. La paroisse

Celle-ci remonte, comme la première église qui en fut le centre, bien avant l'abbaye, aux premiers temps du christianisme au pays des Trévires. Parmi les zélés missionnaires, qui annoncèrent l'Evangile sur les bords de la Chiers et de la Loison, une tradition locale - à défaut d'un document contemporain - mentionne saint Denis, identifié avec l'Apôtre de Paris, dont un disciple, saint Saintin, remarquons-le, vint alors de Meaux et de la région parisienne, pour évangéliser Verdun et le Verdunois. On appelle encore Ban Saint-Denis le lieu-dit d'où le zélé missionnaire aurait expulsé l'idole de Jovis ou Jupiter, pour y fonder le premier sanctuaire chrétien du pays. En fait, c'est en cet endroit, qui domine la vallée (alt. 248 m) et a gardé le cimetière paroissial, que s'éleva jusqu'en 1774, l'église de Juvigny, dédiée à saint Denis. Centre religieux du pays, Juvigny donna son nom à un « doyenné du diocèse de Trèves ». C'était l'un des cinq décanats wallons, rattachés plus tard, malgré les évêques de Verdun, aux lointains archevêques de Trèves, qui les faisaient administrer par un évêque auxiliaire en résidence à Montquintin (Luxembourg). A noter que plus tard l'abbesse du monastère devait revendiquer le droit de faire procéder à

l'élection du « doyen de la chrétienté », c'est-à-dire du doyenné de Juvigny - dont dépendaient trente paroisses. En ce qui concerne le pasteur de la paroisse, en vertu du droit de patronage, concédé en 1174 à l'abbaye par le Chapitre de Trèves, celle-ci présentait l'ecclésiastique qu'elle avait choisi à l'acceptation de l'archevêque de Trèves. A noter qu'au lieu du titre de curé, l'abbesse ne lui concédait que celui de vicaire perpétuel.

Une fois installé, le vicaire de Juvigny n'avait droit qu'au tiers des dîmes (qu'on appelait sa « portion congrue »). En 1613, le vicaire Guillaume Rodicq renonça à ce revenu en échange d'une pension annuelle de quatre-vingts livres (augmentée de soixante livres en 1694) et du revenu d'une ferme à Juvigny, estimé cinq cents livres. Le curé de la paroisse habitait un presbytère accordé en 1645, par l'abbesse à la communauté des habitants de Juvigny.

Quant à l'église paroissiale, elle se trouvait toujours au Ban Saint-Denis, dans le cimetière actuel. En 1771, la communauté des habitants en décida la reconstruction, sans doute pour cause de vétusté, ainsi que du presbytère. Elle s'adressa pour obtenir son concours à Madame l'Abbesse, qui promit de prélever sur les bois de l'abbaye tout le bois nécessaire à la construction. Commencés en 1772, les travaux de la nouvelle église - celle d'aujourd'hui - édifiée non plus dans le cimetière, mais la vallée, furent achevés en 1774. Et en 1776, l'église fut bénite par Mgr de Hontheim, évêque auxiliaire de Trèves. Elle hérita sans doute des fondations faites par des bienfaiteurs en faveur de l'ancienne église. Telles la chapelle de Notre-Dame, mentionnée en 1570, et la chapelle de la Vierge et de Saint-Sébastien, fondée en 1613 par les époux Gerlache-Maldert et richement dotée par eux en 1629. Une messe y devait être dite chaque premier vendredi du mois et y était érigée une confrérie de saint Sébastien, patron des tireurs à l'arc. En 1722, une confrérie du Saint-Sacrement fut fondée en l'église paroissiale Saint-Denis par l'abbesse Alexis-Madeleine de Vassinac-Imécourt, y assurant par an la célébration de douze messes du Saint-Sacrement, sous la bulle d'agrégation du pape Benoît XIII (1726). D'après un bref de Clément XIII, la confrérie avait sa fête principale le dimanche d'avant la Saint-Madeleine, fête de la fondatrice. Les peintures du chœur de l'église actuelle (celles de la nef sont modernes), datent du XVIII^e siècle ainsi que le rétable de l'autel majeur.

Des vicaires-curés de la paroisse Saint-Denis, on possède plusieurs noms depuis le XII^e siècle et surtout l'Epoque Moderne (voir leur liste ci-dessous). Ils n'avaient pas à s'occuper des religieuses de l'abbaye, qui possédaient leurs directeurs spirituels (par exception le vicaire De Frangue (1750-1781) fut en même

temps directeur des moniales) et aussi leurs chapelains, pour le culte. A l'époque de la Révolution, l'abbé Bernard, alors à la tête de la paroisse de Juvigny, prêta le 30 janvier 1791 le serment constitutionnel, bientôt condamné par Pie VI, en compagnie des trois chapelains de l'abbaye. A l'époque de la Terreur, il cessa le culte dans l'église, dont le mobilier fut vendu à l'encan, comme celui de l'abbatiale (de celle-ci la municipalité racheta un calvaire, un bénitier, toujours à l'église). Le culte n'y sera rétabli qu'à la suite du Concordat de 1801. Le premier curé sera l'abbé Pierre Carrez (1804-1811). Les visiteurs de l'église Saint-Denis s'intéresseront aux souvenirs historiques, surtout de l'abbaye et du pensionat de Juvigny, exposés à l'intérieur, de chaque côté de l'entrée.

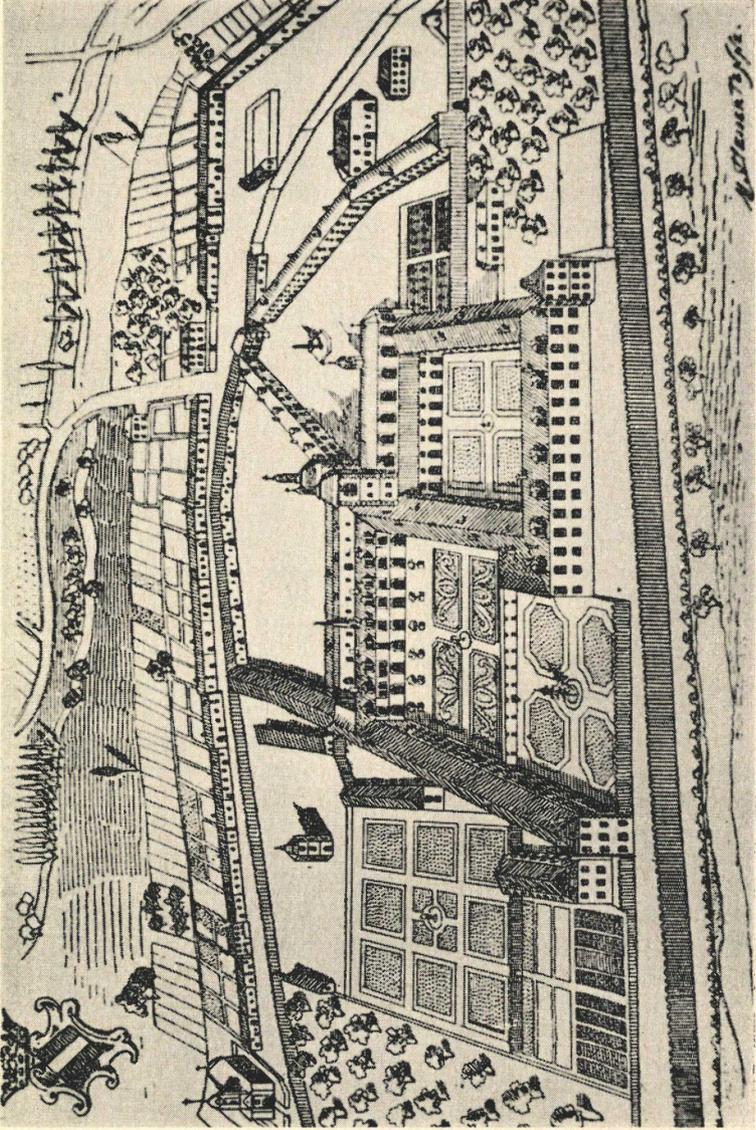
III. L'abbaye

(Simple esquisse d'une histoire complète, qui exigerait au préalable l'étude critique des documents et chartes conservés aux dépôts de Bar-le-Duc, Paris et à la Bibliothèque de Verdun.)

1. De la fondation (874) du monastère à sa réforme (1608)

Sa fondation en 874 est due à la piété de la reine, bientôt impératrice Richilde, seconde femme du Carolingien Charles le Chauve. Récemment convertie, elle séjournait avec son époux à l'abbaye royale de Saint-Denis près Paris, pour se préparer à la fête de Pâques, quand probablement en la fête de saint Benoît, le 21 mars, elle entendit lire au réfectoire, dans le Deuxième Livre des Dialogues de saint Grégoire, le touchant récit de la suprême entrevue de saint Benoît et de sa sœur Scholastique. Vivement émue par ce qu'elle entendait, Richilde fut alors inspirée de fonder un monastère de religieuses bénédictines, en l'honneur de sainte Scholastique. Parmi les possessions de la noble famille d'Ardenne, dont elle était issue, la reine choisit le domaine de Juvigny, dans la vallée de la Loison, près de l'Oratoire de Saint-Denis. La direction des religieuses serait d'abord confiée à son frère Humbert, pour lors prévôt du Prieuré Saint-Dagobert à Stenay. Richilde voulut aussitôt enrichir le nouveau monastère Sainte-Scholastique d'une relique de la Sainte dont il portait le nom. Profitant d'un séjour du roi Charles, son époux, dans l'Ouest, elle sollicita et finalement obtint - comme on le dira plus loin (chap. iv) - de Robert, évêque du Mans, ville gardienne du corps de sainte Scholastique, une relique insigne de la Sainte. La translation solennelle en fut faite au monastère de Juvigny, le 8 juin 874.

Pour l'histoire des deux siècles qui suivirent, il reste peu de



Abbaye de Juvigny (d'après une ancienne vue)

renseignements sur Juvigny et son monastère, dès lors qualifié d'abbaye, puisqu'il était gouverné par une abbesse. On ignore même les noms des abbesses successives, dont la première aurait été une professe de Saint-Martial de Paris, Bertende, appelée par Richilde. On sait seulement que, vers 900, le duc Régnier de Lorraine s'adjudgea la vouerie, c'est-à-dire l'administration temporelle des biens de l'abbaye. C'était l'époque troublée de deux invasions barbares en Lorraine. D'abord celle des Normands, que le roi Eudes arrêta en 888 à Montfaucon, non loin de Juvigny. Ensuite l'invasion des Hongrois qui s'avancèrent en 925 jusqu'au près de Verdun. Crainte des pillards, l'abbaye de Juvigny cacha ou mit en sûreté le trésor de ses reliques.

C'est seulement à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, que le monastère reprit sa vie normale, qu'atteste dès lors une série d'actes importants. Ceux-ci manifestent la situation ambiguë qui était à cette époque celle de Juvigny, entre son proche voisin, l'évêché de Verdun, sa lointaine métropole de Trèves et aussi le Siège de Rome, qui se faisait son Protecteur direct. C'est ainsi qu'en 1077, la célèbre comtesse Mathilde de Toscane, duchesse de Haute-Lorraine, céda l'abbaye de Juvigny à l'évêque de Verdun, Thierry le Grand ; donation confirmée au prélat par un diplôme de l'empereur Henri III, en date du 1^{er} juin 1086. Vers le même temps, Thierry donna une abbesse aux moniales et vint en personne à Juvigny pour reconnaître les reliques de sainte Scholastique. D'autre part, pour compléter une donation faite jadis par ses parents, la comtesse Mathilde offrait au Saint-Siège tous les domaines relevant de l'abbaye de Juvigny. Donation ratifiée en 1096 par une bulle du pape Urbain II - un Champenois - qui prenait l'abbaye et tous ses biens (énumérés dans le document pontifical) sous la protection spéciale du Saint-Siège. A remarquer qu'Urbain II avait eu soin d'ajouter : « *salva Trevirensis Ecclesie canonica reverentia* », c'est-à-dire étant sauve la révérence canonique due à l'Eglise de Trèves.

Dans la suite, si l'influence verdunoise à Juvigny s'atténua au point de disparaître (en 1548 l'évêque Nic. Psaulme réclamera vainement son décanat avec les autres décanats wallons), il n'en fut pas de même des interventions de Trèves et de Rome dans l'histoire de l'abbaye. En 1174, le grand prévôt de Trèves Rodolphe et Jean, doyen du Chapitre donnent à l'abbaye Sainte-Scholastique l'église Saint-Denis de Juvigny avec celle de Sainte-Marie-au-Mont près de Jametz. De même, le Saint-Siège, auquel depuis la bulle de 1096, l'abbaye Sainte-Scholastique devait verser - au palais du Latran - un tribut annuel de six pièces d'argent, lui donna des marques de sa haute bienveillance. En 1279 pouvoir accordé aux religieuses d'hériter des biens de leurs

parents, après leur profession. En 1298, octroi de deux bulles d'indulgences. A cette époque, l'abbaye de Juvigny possédait des biens importants dans toute la région, en particulier six seigneuries rurales. La collégiale de Saint-Montan, près d'Iré-le-Sec, était chargée par ses chanoines réguliers, selon la bulle pontificale de 1096, de la direction spirituelle des Bénédictines de Juvigny ; tandis que des chapelains-aumôniers, en général au nombre de trois, assuraient les offices dans l'église abbatiale.

De Walburge la Verdunoise (puisqu'elle venait de Saint-Airy) au XI^e siècle, jusqu'à Catherine III de Lenoncourt, qui décéda en 1608, l'abbaye Sainte-Scholastique fut gouvernée par vingt-sept abbesses, issues en général des familles nobles de la région. Au XVI^e siècle, Alix de Dommartin, déjà élue en 1505, abbesse de Sainte-Glossinde à Metz, obtint du pape Jules II, la faveur d'être élue ensuite abbesse de Juvigny. Elle le resta jusqu'en 1520. A cette époque, l'abbaye de Juvigny subissait le contre-coup des guerres déchaînées par la rivalité de l'empereur Charles Quint et du roi François I^{er}. En 1545, Charles Quint était venu en personne fortifier, non loin de Juvigny, la ville de Damvillers que le roi de France Henri II vint ensuite assiéger et prendre en 1552. D'autre part, les protestants avaient fait leur place d'armes de Jametz, localité toute voisine de Juvigny, que le duc de Lorraine-Bar, Charles III, dut venir réduire à l'obéissance en 1589. On devine combien un asile de paix, tel qu'une abbaye de moniales bénédictines, eut alors à souffrir du voisinage des gens de guerre. Ceux-ci pillèrent les locaux de l'abbaye, les incendièrent en partie et profanèrent l'église. D'autre part, le relâchement s'était introduit, à la faveur des guerres, parmi les religieuses, pour lors réduites à un petit nombre. Elles n'observaient plus la clôture monastique, gardaient leurs biens personnels, malgré leur vœu de pauvreté, et tendaient à se transformer en chanoinesses séculières. Une réforme profonde du monastère s'imposait au début du XVII^e siècle ; elle fut heureusement accomplie en 1627 par Madame de Livron.

2. De la Réforme (1608) à la Révolution (1789)

L'abbaye Sainte-Scholastique de Juvigny participa pour sa part au grand mouvement de réforme issu du Concile de Trente. Dès 1599 (15 nov.), le cardinal Jean de Lorraine, légat du pape dans les Trois Evêchés, avait rappelé les religieuses de Juvigny à l'observation de la Règle de Saint-Benoît, non encore rigoureuse, mais mitigée. En 1604 (2 déc.), une bulle du pape Clément VIII concéda à l'abbaye de Juvigny « tous les privilèges, grâces et indulgences qu'ont tous les monastères de moniales réformées

de l'Ordre de Saint-Benoît ». Cette même année eut lieu une visite canonique de l'abbaye. Mais sa réforme complète devait commencer seulement en 1608.

C'est cette année (16 avril) en effet que fut élue par les religieuses la grande abbesse réformatrice : Madame Scholastique-Gabrielle de Livron, qui devait gouverner l'abbaye cinquante-quatre ans, jusqu'à sa mort en 1662. Dès le 3 mai 1608, le pape Paul V approuvait l'élection de la jeune abbesse (elle n'avait que 23 ans), et c'est à Bourbonne-les-Pains, son pays natal, que la bénédiction abbatiale lui fut donnée par Mgr Guillaume Simonin, archevêque titulaire de Corinthe, abbé de St-Vincent de Besançon. Un des premiers actes de la nouvelle abbesse (17 mai 1609) fut la réconciliation de l'église abbatiale, profanée par les bandes de Mansfeld, mais dont les autels secondaires ne seront bénis qu'en 1620. Quant à la réforme du personnel de l'abbaye, elle ne se fit pas sans résistance de la part des religieuses qui, en petit nombre, occupaient alors le monastère. Aussi M^{me} de Livron, sagement, y procéda avec lenteur et prudence. C'est seulement en 1624 qu'elle rétablit la clôture monastique, garantie par une muraille crénelée, bénite par l'abbé d'Orval, et qui existe encore en partie. Le 1^{er} décembre 1627, les religieuses, leur abbesse en tête, qui avait changé de nom et choisi celui de Scholastique, prirent le nouvel habit, prononcèrent leurs vœux solennels et prirent liturgiquement possession des lieux réguliers récemment rénovés. L'acceptation par la communauté de la Règle de Saint-Benoît et de ses constitutions, que l'abbesse fera imprimer, fut ratifiée en 1630 par l'archevêque de Trèves, et en 1633 par un bref du pape Urbain VIII.

Par ailleurs, alors qu'elle travaillait activement à la reconstitution du domaine temporel de son abbaye, Madame de Livron dut faire face aux épreuves de la guerre franco-espagnole, dans laquelle la Lorraine était engagée. Devant la menace d'une prochaine occupation militaire, Madame de Livron se retira avec sa communauté, emportant les reliques de sainte Scholastique, dans la petite place-forte de Stenay, où elle séjourna quatre ans et demi. C'était en 1640. La guerre devait durer encore près de vingt ans (jusqu'à la paix des Pyrénées, 1659) et la dernière année, l'attitude courageuse de l'abbesse épargna, seule, à son monastère une dernière occupation militaire. Au cours d'un entretien qu'il eut avec elle, le cardinal Mazarin lui rendit ce témoignage : « Vous n'avez pu sans miracle conserver votre abbaye, sur une frontière où elle aurait dû mille fois périr ».

C'est ainsi que durant vingt-cinq ans de guerre, où se joua son existence, l'abbaye de Juvigny demeura un asile de paix, où la pieuse abbesse donnait à son entourage l'exemple de toutes

les vertus. Madame de Livron mourut le 9 juin 1662, après soixante-deux ans de vie religieuse à Juvigny. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église abbatiale, où en 1663, à l'anniversaire de sa mort, son oraison funèbre fut prononcée par le père François Mathieu de la Compagnie de Jésus. En 1666, un monument lui fut érigé par l'abbesse qui lui avait succédé, après avoir été sa coadjutrice : Madame Catherine-Gabrielle de Livron. Celle-ci gouvernait dès lors une communauté d'une soixantaine de religieuses, dans des bâtiments entièrement rénovés ou reconstruits par la « grande réparatrice » qui l'avait précédée. Cela, malgré l'entretien dans la région, de seize églises paroissiales, auquel l'abbaye était tenue de contribuer, en raison de son patronage sur la cure.

La seconde abbesse du nom de Livron géra, selon l'inscription de sa pierre tombale découverte en 1877, les affaires de son abbaye avec « prudence et sagesse », récupérant pour son abbaye les deux tiers de la seigneurie de Juvigny. Son épitaphe la loue de « son désintéressement parfait en la réception des filles pour être religieuses ». Toutefois, au XVIII^e siècle, la dignité abbatiale semble être devenue, à Juvigny, un bien de famille. C'est ainsi qu'à l'abbesse Catherine-Gabrielle de Livron, décédée en 1705 (elle-même héritière de Madame Scholastique de Livron), succéda sa nièce Louise-Gabrielle de Livron (1705-1711).

Les deux dernières abbesses de Juvigny appartenaient à la noble famille de Vassinac-Imécourt : Alexis-Madeleine, qui gouverna l'abbaye de 1711 à 1777 et contribua en 1774 à la reconstruction de l'église paroissiale de Juvigny ; Marie-Louise Victoire de Vassinac-Imécourt, qui sera la trente-deuxième abbesse de Juvigny et la dernière, à la suppression de l'abbaye en 1792.

On notera qu'au XVIII^e siècle, la communauté reçut à plusieurs reprises en la chambre dite « de Monseigneur » un prélat fort connu. Il s'agit de Mgr Jean-Nicolas de Hontheim, auxiliaire de l'archevêque de Trèves et auteur en 1763 d'un ouvrage intitulé *De Statu Ecclesiae* (de l'Etat de l'Eglise) alors fort discuté. Le prélat l'avait signé du pseudonyme Febronius, à cause, dit-on, de sa nièce sœur Febronia, religieuse à Juvigny en 1763 (elle décéda à Trèves en 1796).

3. La fin (1789-1792)

Au début de la Révolution de 1789, pour tenter de remédier à l'état fâcheux des finances publiques, l'Assemblée Constituante avait institué une « Contribution patriotique ». Généreusement, l'abbesse de Juvigny s'inscrivit pour 12.188 livres, alors que

d'importantes localités de la région telles que Marville, s'engageaient seulement pour 1.000 ou même 900 livres. Il n'en fut pas tenu compte, quand la Constituante eut mis (2 nov. 1789) les biens du clergé et des ordres religieux « à la disposition de la nation », comme « biens nationaux » et en eut prescrit l'inventaire, en vue de leur liquidation future. C'est pour accomplir cette dernière formalité, annonce d'une éventuelle fermeture de la maison que, le 22 juin 1790, les officiers municipaux se présentèrent à l'abbaye, et en inspectèrent tous les locaux. Ils commencèrent par l'église, au trésor de laquelle ils trouvèrent entre autres objets précieux « le cor de chasse de Charlemagne que l'on dit fait avec la seule dent d'un éléphant ». Les enquêteurs pénétrèrent ensuite dans le bâtiment de l'abbesse où ils dénombèrent 116 paires de draps, 66 douzaines de serviettes, 4 douzaines de nappes, etc. L'inventaire de l'important mobilier dura encore la journée du lendemain 23 juin, à la fin de laquelle les officiers municipaux déclarèrent laisser les archives, titres et papiers, au nombre de 156, à la garde provisoire de l'abbesse et de ses assistantes. Lors du récolement ultérieur de l'inventaire (25 nov. 1790), les commissaires dressèrent la liste complète du personnel de l'abbaye. On y comptait alors 32 religieuses de chœur, 14 sœurs converses, plus 3 soignées à l'infirmerie. Les comptes de l'abbaye révélaient un revenu annuel de 42.261 livres.

Provisoirement l'abbesse et les religieuses furent autorisées à continuer la vie commune dans les locaux conventuels, comme elles en avaient exprimé le désir, en usant du mobilier indispensable. Une première vente des meubles du couvent eut lieu en avril 1791. Les religieuses venaient d'assister en 1792 (août-octobre) à l'invasion manquée de l'armée austro-prussienne, arrêtée à Valny (20 sept.), quand le 1^{er} novembre 1792, elles reçurent l'ordre d'évacuer définitivement les locaux de l'abbaye. À partir du 15 novembre, une seconde vente publique de leur mobilier, où l'on comprit même les pierres tombales du chœur de l'église, eut lieu, poursuivie le 2 février 1793 et les jours suivants. Quant aux bâtiments conventuels et à l'église, divisés en 14 lots, ils furent adjugés pour 907,825 francs en assignats à trois acquéreurs. Après avoir servi, durant les guerres de la Révolution, à un hôpital militaire pour blessés, ils furent démolis à la réserve d'un seul (dit des Fours) et sur leur emplacement on traça une voie nouvelle, dite « rue de la Liberté ».

Quant aux religieuses, elles se dispersèrent. Sœur Febronia de Hontheim alla mourir à Trèves en 1796. La dernière survivante de la communauté, la sœur converse Marguerite Lepointe, s'éteignit à Juvigny en 1841, à l'âge de 86 ans. Quant à l'abbesse : Marie-Louise-Victoire de Vassonhac-Imécourt, elle se

retira, emportant les reliques de sainte Scholastique, au château familial d'Imécourt (Ardennes) où, avec sa sœur Elisabeth et quelques autres religieuses, elle continua la vie bénédictine jusqu'à sa mort survenue en 1807.

Avec elle finit l'histoire plus de neuf fois séculaire de l'abbaye royale de Juvigny-les-Dames. Du moins a survécu jusqu'à nos jours le culte des reliques de sa grande patronne, sainte Scholastique, dont on va résumer l'histoire.

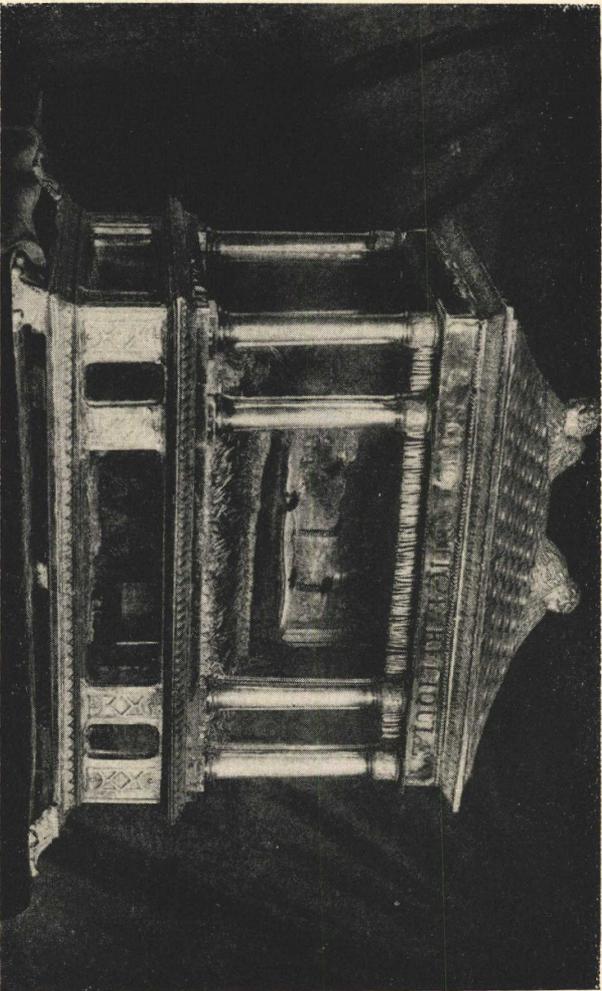
IV. Le culte de sainte Scholastique et ses reliques

1. Origine des reliques. Première translation

Trésor actuel de l'église paroissiale de Juvigny, après avoir été celui de son antique abbaye, les reliques de sainte Scholastique y sont venues du mont Cassin, en Italie, en passant en France par la ville du Mans.

Sainte Scholastique - dont le nom signifie « écolière » - avait suivi son frère, saint Benoît, lorsque celui-ci fonda l'abbaye du mont Cassin. Elle habitait un monastère situé dans une vallée voisine. Lorsqu'elle y décéda saintement, le 10 février 543, son frère l'ensevelit dans le tombeau qu'il s'était lui-même préparé sur le mont Cassin, « afin, dit-il, que la mort ne séparât point ceux dont les âmes avaient toujours été unies ». Or, à la fin du VI^e siècle (580) l'abbaye du Mont-Cassin ayant été détruite par les Lombards, les moines qui l'habitaient se réfugièrent à Rome, alors que le double tombeau de saint Benoît et de sainte Scholastique gisait sous les ruines. Mais voici qu'au siècle suivant (vers 686 à 703), des moines français, venus de la région d'Orléans et du Mans à Rome et dans le sud de l'Italie, découvrirent parmi les ruines du mont Cassin, la sépulture et les corps des deux saints. Ils les enlevèrent et, à leur retour en France, en firent la translation, pour le corps de saint Benoît, à l'abbaye de Fleury près d'Orléans - qui prit dès lors le nom de Saint-Benoît-sur-Loire - pour le corps de sainte Scholastique, en la ville du Mans, dont elle devint la patronne. C'est donc là, qu'en 874, s'adressa la reine Richilde pour obtenir une relique de sainte Scholastique, en faveur de l'abbaye de Juvigny qu'elle venait de fonder.

Rebutée par le comte du Maine, auquel sa demande avait été d'abord adressée, la reine eut plus de succès auprès de Robert, évêque du Mans, alors que cette ville était menacée par les Normands. Le prélat accorda à Richilde une partie notable du



Châsse de sainte Scholastique

corps de sainte Scholastique. La reine emporta elle-même ce précieux trésor. D'abord confié par elle au prieuré Saint-Dagobert de Stenay, dont son frère était prévôt, ce précieux dépôt fut ensuite transféré, solennellement, le 8 juin 874, à la jeune abbaye de Juvigny, sous la présidence de l'évêque de Verdun, Bérard.

Durant les deux siècles qui suivirent, troublés comme on le sait déjà par les invasions barbares, les précieuses reliques du monastère furent souvent cachées pour échapper aux profanations. C'est seulement en 1082 qu'elles furent à nouveau mises en honneur, lors de leur reconnaissance et de leur ostension solennelle. L'abbaye de Juvigny venait alors de recevoir de l'abbaye Saint-Airy de Verdun l'active abbesse Galburge ou Walburge. Celle-ci ayant découvert les reliques de sainte Scholastique, cachées dans un coffret, les fit reconnaître solennellement par l'évêque de Verdun, Thierry le Grand, à qui elle devait la dignité abbatiale. C'était le 14 septembre, en la fête de l'Invention de la Sainte Croix. Le prélat célébra une messe solennelle en présence de l'abbé de Saint-Aubert qui reçut alors des ossements de sainte Scholastique et de saint Benoît. De même, l'abbesse Hadwide I qui succéda à Galburge, donna une relique de sainte Scholastique, pour la consécration de l'autel majeur de l'abbaye d'Orval. Au siècle suivant, en 1342, l'abbesse Hadwide III transféra les reliques de sainte Scholastique dans une châsse neuve, avec une authentique nouvelle sur parchemin. Même reconnaissance des reliques en 1446 (20 août) par les soins de l'abbesse Hadwide de Sampigny, et des trois chapelains de l'abbaye.

Mais c'est à l'abbesse réformatrice, Madame Scholastique-Gabrielle de Livron, qu'il convenait d'entourer les reliques de sa céleste Patronne d'une vigilance particulière. A peine élue abbesse en 1608, elle les fit reconnaître par l'évêque auxiliaire de Trèves ; reconnaissance renouvelée, le 12 décembre 1642, par le R. P. Jean Hallay, s. j., recteur du collège de Verdun, originaire du Mans, la ville de sainte Scholastique. Une fois encore avant la Révolution, qui ruina l'abbaye, un solennel hommage fut rendu à ses reliques. C'est quand en 1775 (23 oct.), Mgr Jean-Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, les transféra dans une châsse neuve à ornements d'argent, qui est ainsi décrite dans l'inventaire de 1790.

« Une châsse de bois, revêtue d'une feuille d'argent, où repose une partie des reliques de sainte Scholastique, patronne de l'abbaye, avec ses dépendances pour la porter, où il y a aussi quelques petites dentelles en argent. » Quant aux ossements déposés dans la châsse neuve, on en trouvera plus loin l'inventaire, dressé à cette occasion.

En 1792, quand la châsse, ainsi que toute l'argenterie du monastère eût été envoyée à la Monnaie, les reliques elles-mêmes, sauvées, comme il a été dit plus haut, grâce aux efforts de la dernière abbesse, Madame de Vassinhac-Imécourt, furent mises en sûreté par elle et vénérées au château d'Imécourt. En 1804, la paix religieuse ayant été rétablie en France, à la suite du Concordat de 1801, cette dernière abbesse de Juvigny confia ce précieux dépôt à l'église paroissiale Saint-Denis, qui l'a conservée depuis. Le 27 juillet de cette même année, Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, dont dépendait alors l'ancien diocèse de Verdun, fit faire la reconnaissance canonique des reliques de sainte Scholastique et en permit l'exposition publique le 1^{er} août suivant. En 1828 (25 sept.), Mgr de Villeneuve, évêque de Verdun, plaça les reliques dans une nouvelle châsse. Celle-ci fut ouverte en 1841, puis remplacée en 1869 par la châsse en argent actuelle, où le 9 février 1870 eut lieu la translation officielle des reliques.

L'année 1874 était celle du millénaire de la fondation de l'abbaye de Juvigny. Le 8 juin, Mgr Hacquard, évêque de Verdun, vint célébrer cet événement par une messe pontificale en l'église paroissiale, suivie l'après-midi, après les vêpres, par une procession où la châsse était portée par quatre prêtres, à travers les rues de Juvigny. A noter qu'en 1872, Mgr Hacquard avait établi en l'église paroissiale, pour les petits enfants, l'Association actuelle placée sous le patronage de sainte Scholastique. La dernière reconnaissance de ses reliques eut lieu le 29 octobre 1897, par ordre de Mgr Pagis, évêque de Verdun, et fut faite, du point de vue ostéologique, par un docteur en médecine. Un dernier prélèvement sur ce précieux dépôt fut fait en 1903 (30 sept.), par ordre de Mgr Dubois (le futur cardinal) alors évêque de Verdun, en faveur de la paroisse Saint-Benoît-du-Mans, dont le prélat avait été curé. Le don fut important : l'humérus gauche de sainte Scholastique, avec l'antique coffret qui avait jadis renfermé ses ossements. De 1906 à 1908, la châsse émigra en Belgique. En 1929, elle fut ouverte, pour permettre le remplacement des garnitures intérieures en velours et satin de soie.

Sur l'authenticité des reliques de sainte Scholastique, trésor de l'abbaye et de la paroisse de Juvigny depuis plus de onze siècles, on possède donc une série continue de témoignages, émanant des plus hautes autorités. Citons pour finir deux procès-verbaux officiels.

Le premier, en date du 23 octobre 1775, est dû à Mgr Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriopolis, suffragant de l'ar-

chevêque de Trèves. Sur l'authentique conservé dans la châsse, le prélat énumère :

« 1° Un paquet d'ossements au nombre de douze, les six des deux cuisses et jambes, les trois du bras droit, avec un quatrième qui est en rond et semble être le coude. Un autre grand os du bras gauche, et un autre de la jambe gauche qui présente une excroissance contre nature (*sic*) de la grosseur d'un œuf, vers la cheville du pied.

2° Le bout de la manche d'une chemise de grosse toile et d'une tunique de serge fine noire sans couture.

3° Un ciseau ainsi fait (forme d'une tondeuse).

4° Une forme de custode en façon de fiole ou petit flacon de deux plaques de plomb, l'une bossue et l'autre plate, reprises avec un lacet de cuir et un peu de mastic de parfum vers le goulot. Il est probable que cette custode a contenu quelque poussière de Terre Sainte. (Cet objet a été spécialement étudié par le chanoine Frussotte dans la *Semaine Religieuse* de Verdun en 1898).

5° Un bras de la même sainte en chair et en os depuis le coude en bas, avec la main qui, probablement, a été trouvé vêtu des manches susdites.

6° Son chef avec quatre dents adhérentes aux gencives et aucune à la mâchoire inférieure.

7° La ceinture de la sainte qui est faite d'un petit lacet de fil entouré d'un fil d'argent.

8° Un autre os d'un bras. »

A plus d'un siècle de distance, le 29 octobre 1897, voici le procès-verbal d'un spécialiste, le docteur Dubois de Marville, chargé, après serment, d'un minutieux examen des ossements par Mgr Pagis, évêque de Verdun :

« 1° Tous les ossements affirmés venir du corps de sainte Scholastique sont très légers, minces, d'une couleur brun chocolat, uniformes, polis par le temps et d'une finesse qui montrent qu'ils viennent du corps d'une femme délicate, de moyenne taille. Leur formation incurvée et leur petite volume s'accordent avec la constitution frêle qu'indiquent l'hypérostose et l'incurvation du tibia gauche et prouvent que ce sont certainement les ossements d'un même corps de femme.

2° Sauf l'usure de quelques parties limitées de la tablette externe des têtes ou apophyses des os, ces saints ossements sont

tous, on doit le reconnaître, comme merveilleusement conservés et sans aucune moisissure, malgré l'humidité de la partie de l'église qui les renferme et c'est à peine si quelques débris de poussière d'os se voient dans le reliquaire ». (Moins heureuse que Juvigny, la ville du Mans (église Saint-Benoît (voir Appendice) n'a conservé que quelques parcelles des reliques de sa grande Patronne, échappées aux profanations révolutionnaires.

Outre la châsse de sainte Scholastique, l'église paroissiale de Juvigny possède plusieurs œuvres d'art, la plupart classées comme monuments historiques : cuve baptismale, aux curieuses sculptures, provenant de l'antique église Saint-Denis, calice gothique en vermeil, calvaire d'autel Renaissance et bénitier en marbre, provenant de l'ancienne abbaye ; dans le chœur, deux tableaux XVIII^e siècle : l'Annonciation et la Résurrection.

Avec *Juvigny*, le mont *Cassin* et la ville du *Mans* se glorifient de posséder des reliques de sainte Scholastique. Quelle en est l'importance ?

Pour le mont *Cassin*, les RR. PP. Heurtebize et Triger, dans leur ouvrage sur Ste Scholastique (p. 64) estiment : « Les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique furent réellement enlevés de leur tombeau par des moines ou pèlerins venus de France. Mais, soit que ceux-ci n'aient pas dérobé tous les os des deux corps, soit qu'on ait postérieurement restitué quelques reliques, il paraît très probable que le mont Cassin a possédé et possède encore quelques ossements de saint Benoît et de sainte Scholastique ».

Pour la ville du *Mans*, voici l'opinion des deux érudits bénédictins :

Lors de la Révolution, les reliques de sainte Scholastique, jusque-là conservées dans l'église Saint-Pierre-la-Cour furent apportées à la cathédrale du Mans, renfermées dans trois sacs ou sachets de cuir blanc. En 1793, deux de ces sacs furent vidés et profanés par des ouvriers. Quant au troisième, soustrait à la profanation, il fut remis en 1805 à l'église Saint-Benoît-du-Mans. Il s'agissait, dit-on, de quelques « fragments calcinés », auxquels vinrent s'adjoindre ensuite des parcelles de reliques provenant de l'église de la Couture au Mans et d'une religieuse. Ces fragments d'os (en particulier du crâne et du talon), réunis dans deux médaillons, sont exposés en une châsse en l'église paroissiale Saint-Benoît.

Celle-ci tenta à deux reprises et finalement réussit à accroître ce dépôt, en s'adressant à l'église de Juvigny. Celle-ci avait déjà accordé des parcelles de ses précieuses reliques : en 1878 aux Bénédictines d'Arras ; en 1841, à l'évêque de Palmyre, missionnaire ; en 1869 et suivante aux deux abbayes Saint-Pierre

et Sainte-Cécile de Solesmes. En 1871 et en 1875, le curé de Saint-Benoît-du-Mans tâcha d'obtenir pour son église une relique assez importante. Il se heurta au refus de l'abbé Poison, alors curé de Juvigny, et les historiens bénédictins déjà cités reconnaissent « qu'une telle résistance fait assurément honneur à la paroisse de Juvigny, en montrant quel prix extrême est attaché encore, en dépit du scepticisme contemporain, à la conservation des reliques de sainte Scholastique » (*op. cit.*, pp. 373-374).

Mais cette résistance de Juvigny céda, quand un ancien curé de Saint-Benoît-du-Mans, Mgr L. Dubois (futur archevêque de Paris) devint évêque de Verdun. En 1903 (30 sept.), sur la demande du Conseil de fabrique de Saint-Benoît, le prélat lui fit remettre, prélevé sur le trésor des reliques de Juvigny, non seulement l'humérus gauche de sainte Scholastique, mais encore l'antique coffret dans lequel les reliques avaient été apportées au IX^e siècle du Mans à Juvigny (v. p. 17).

ADDITIF. C'est néanmoins Juvigny qui, dans l'Eglise catholique, peut encore se glorifier de garder et d'honorer les principales reliques de la sœur du patriarche saint Benoît.

De toutes récentes confirmations d'experts sont venues s'ajouter aux enquêtes anciennes qui, depuis le IX^e siècle, garantissent l'authenticité des reliques insignes conservées à Juvigny. Après un premier examen en son église (25 juin 1955) le reliquaire fut transféré à Nancy, par autorisation spéciale de Mgr Petit, alors évêque de Verdun, pour un examen médico-scientifique en laboratoire, avec moulage des ossements. L'année suivante (15 juillet 1956) nouvelle translation : la châsse de sainte Scholastique fut portée solennellement à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire - au cours d'une procession, présidée par Mgr Petit - à côté de la châsse de son frère, le patriarche saint Benoît. C'est ainsi que leurs deux corps se retrouvaient sur les bords de la Loire, après plus de onze siècles.

Plus récemment, en 1963, avec l'autorisation de Son Excellence Monseigneur Boillon, nouvel évêque de Verdun, la châsse de sainte Scholastique a été une seconde fois transférée à Nancy pour un nouvel examen. Celui-ci a eu lieu, en présence du Révérendissime Abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et de plusieurs moines bénédictins, en vue d'assurer la conservation des précieuses ossements, qui furent photographiés et moulés. Toujours union de la science et de la piété au service des saintes reliques.

V. Le pèlerinage

C'est seulement au XIX^e siècle, semble-t-il, que s'est organisé à Juvigny un véritable pèlerinage en l'honneur de sainte Scholastique et que s'est accrue la dévotion populaire à son égard. Aupa-

ravant en effet ses reliques reposaient dans l'église particulière d'une communauté cloîtrée. A partir de 1804, au contraire, grâce au geste généreux de la dernière abbesse de Juvigny, c'est l'église de la paroisse qui garde les précieux restes de la Sainte et aux trois fêtes annuelles les offre à la vénération des pèlerins accourus, venus non seulement de la région voisine, mais encore de la Belgique.

Dans un opuscule daté de 1857, un enfant de Juvigny, l'abbé Raulin, a montré la légitimité du culte rendu aux reliques des saints et à celles de sainte Scholastique en particulier. « Les corps des Bienheureux sont saints, répète-t-il après Mgr Giraud, parce que Jésus-Christ les a sanctifiés, en habitant en eux par sa grâce. Ils sont tous vénérables, parce que ranimés au souffle du Dieu vivant, ils doivent reflleurir et se revêtir au dernier jour de gloire et d'immortalité. Ceux qui les invoquent peuvent se promettre de la confiance qu'ils placent en eux, des grâces signalées ».

Le pieux auteur cite alors la parole de saint Grégoire de Naziance : « La poussière des ossements des saints, celle même de leur tombe, si nous les vénérons avec foi, participent de la puissance de Dieu ». A ce propos, se pose la question des nombreux miracles attribués à l'intercession de sainte Scholastique et au culte de ses reliques. On les trouve rapportés dans les anciennes chroniques du monastère de Juvigny, et garantis, pour certains, dans l'approbation donnée par l'autorité épiscopale de Trèves, en 1648, à l'Office de la Translation des reliques de sainte Scholastique (leçons des Matines) où ils sont mentionnés. Au XIX^e siècle, lors des épidémies de choléra, la population de Juvigny eut recours à sa céleste Protectrice. Au témoignage de l'abbé Loison, pasteur de la paroisse (1857-1903), historien du pèlerinage et témoin des nombreuses grâces alors obtenues par l'intercession de sainte Scholastique, les guérisons alors citées étaient surtout celles des douleurs d'origine nerveuse, surtout des convulsions qui éprouvent les petits enfants : « clientèle privilégiée, écrit-il, de notre Sainte ». D'où sa pensée d'instituer en l'église de Juvigny une pieuse « *Association des Petits Enfants* », spécialement recommandés à la protection de la sainte Abbesse. Les statuts en furent approuvés par Mgr Hacquard, le 11 juin 1872. D'après eux, l'Association comprend les enfants, depuis leur baptême jusqu'à l'âge de 14 ans. Le but de leur inscription est de les placer sous la protection spéciale de sainte Scholastique afin de les préserver et de les guérir des « affreuses douleurs dites vulgairement convulsions » et aussi « d'obtenir une éducation chrétienne à ces enfants ». Ils seront inscrits sur un registre spécial, et la légère offrande recueillie à cette occasion

sera attribuée à l'entretien de l'autel de sainte Scholastique et à des messes offertes chaque mois pour les membres de l'Association. (C'est comme « Patronne des écolières », à cause de son nom, que sainte Scholastique était jadis vénérée, dans la région du Mans.)

Quant aux *fêtes annuelles* du pèlerinage, elles sont au nombre de trois :

10 février, en l'anniversaire de la bienheureuse mort de la sainte Abbesse (10 février 543), fête en union avec toute l'Eglise catholique.

Fête de la sainte Trinité, en mémoire de la Translation des reliques de sainte Scholastique du Mans par Stenay, le 8 juin 874. C'est la fête la plus solennelle, celle qui attire avec les petits enfants de nombreux pèlerins de la région.

Premier dimanche de septembre. On y commémore le retour à Juvigny, en l'église de la paroisse, les reliques sauvées de la Révolution, 27 juillet 1804.

C'est aussi en ces fêtes que se fait sur le front des enfants et des pèlerins, qui le désirent, l'imposition du *Cordon de sainte Scholastique*. Il s'agit de la ceinture de la sainte Abbesse, conservée dans un étui spécial. Suivant un antique usage, des cordons sont bénits, et après avoir touché les reliques de la Sainte, sont placés au cou ou autour de la ceinture des enfants.

Pèlerins et enfants aiment aussi à porter la *Médaille de sainte Scholastique*, comme gage de sa protection spéciale.

Ces pieuses pratiques : vénération des reliques, port du cordon et de la médaille de la sainte Abbesse, n'ont rien de superstitieux, sanctifiées qu'elles sont par une prière fervente et par la confiance en la divine Providence, dont les saints sont les intermédiaires et les fidèles serviteurs. Elles témoignent aussi de la vénération, à présent onze fois séculaire, de Juvigny, pour sa céleste protectrice sainte Scholastique.

VI. Le pensionnat des Frères (1858-1903)

Cette notice historique de Juvigny ne serait pas complète sans la mention du pensionnat des Frères de la Doctrine qui, pendant près d'un demi-siècle, porta au loin la renommée du bourg et contribua pour sa part à sa prospérité matérielle. D'une certaine manière, son activité prolongeait celle de l'ancienne abbaye, qui s'occupait au XVIII^e siècle de l'éducation des jeunes filles. D'autre

part, c'est dans ce qui restait des anciens bâtiments monastiques, vacants depuis 1792, que s'établit d'abord le pensionnat.

C'est en 1858, que le marquis Charles-Ferdinand-Philippe de Vassinhac-Imécourt, neveu des dernières abbesses de Juvigny, racheta les bâtiments qui subsistaient encore de l'abbaye, en particulier l'aile dite des Fours. Il les aménagea pour y établir, sous le vocable de sainte Scholastique, un pensionnat avec internat pour les jeunes garçons de la région, d'accord avec l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne de Vézelize-Nancy, qui en prirent la charge. Ces bâtiments, devenus bientôt insuffisants à cause de l'afflux croissant des élèves, furent notablement augmentés, encadrant un cour d'honneur, en 1862, 1866 et 1877. L'année 1898 vit inaugurer la salle des fêtes par des solennités académiques ou autres, auxquelles étaient conviées les autorités de la région. Les Frères projetaient même de construire une chapelle, qui aurait remplacé l'ancienne église des Bénédictines, quand, à partir de 1900, les mesures persécutrices les en empêchèrent. Cependant le nombre des élèves allait toujours croissant. D'une trentaine qu'ils étaient au début, ils atteignaient le chiffre de 115 internes en 1861, de 227 en 1866, de près de 300 à la veille de la fermeture. On a estimé à plus de 4.000 les jeunes gens formés par le pensionnat de Juvigny et qui ont occupé des situations honorables dans la région, voire même en Belgique. Un aumônier avait été attaché dès le principe à l'établissement et depuis 1895, une « Association amicale des Anciens Elèves », régulièrement constituée, veillait à la prospérité du pensionnat. En plus des nouvelles de la maison, son bulletin annuel mentionna les fouilles faites par les Frères sur l'emplacement de l'ancienne abbaye. De plus, deux d'entre eux y ont retracé, à l'intention de leurs anciens élèves, l'histoire de cet antique établissement monastique, depuis sa fondation jusqu'à sa fermeture par la Révolution française (v. ci-dessous la bibliographie).

Au point de vue pédagogique, les Frères, s'inspirant des besoins de la région, exclusivement agricole, et de leur clientèle scolaire, inaugurèrent pour leurs élèves un enseignement théorique de l'agriculture, complété par des travaux pratiques sur des champs d'expérience. Cet enseignement, qui correspondait à des besoins locaux, obtint un grand succès, qu'attestèrent les résultats obtenus aux divers concours ou examens. Leurs services désintéressés et leur succès scolaire n'ont pas mis les Frères de Juvigny et leur beau pensionnat à l'abri de la persécution combiste.

Pourtant leur société appartenait aux Congrégations autorisées et conformément à la récente loi de 1901 sur les associations, ils

avaient formé une nouvelle demande d'autorisation. Ce fut en vain. Comme pour des milliers d'autres établissements libres de France, la demande des Frères de Juvigny fut rejetée en 1903 ; année pénible pour eux, puisqu'elle avait débuté par un incendie accidentel, qui avait ravagé une partie des locaux scolaires. Le 16 avril de cette année, le Commissaire spécial d'Ecoviez vint notifier aux Frères, avec le refus de leur demande d'autorisation, l'ordre d'évacuer les lieux dans un délai de quinze jours. Après ce bref délai, un liquidateur vint prendre possession des locaux de l'établissement, qui furent vendus à divers acquéreurs. Bien plus, trois Frères, qui étaient restés à Juvigny pour la sauvegarde de leurs intérêts matériels, se virent punis d'amendes par le tribunal de Montmédy, et l'insulte, au témoignage de la presse locale, ne fut même pas épargnée aux tombes des Frères inhumés dans le cimetière de Juvigny.

Telle fut la pénible fin du pensionnat Sainte-Scholastique de Juvigny qui, comme l'antique abbaye à laquelle il avait succédé, fêtait chaque année avec les pèlerins accourus d'alentour sa céleste Protectrice. En un peu plus d'un siècle, Juvigny voyait ainsi disparaître, victimes de la haine antireligieuse, ses deux pieuses et bienfaisantes communautés : les Bénédictines et les Frères de la Doctrine Chrétienne.



Curés de Juvigny

- LAMBERT : 1174.
Henry JEHAN : 1421.
Cosme PÉRÉE : 1570.
Guillaume ROBECQ : 1600-1628.
Pierre BURGON : 1628.
Henry SIMON : 1630-1668.
Henry COLYNASAL : 1668-1692.
Jean MARCHE : 1692.
Nicolas PIERRON : 1692-1717.
Jean CLÉMENT : 1718-1750.
Charles-Mathias DE PALANQUE : 1750-1781.
Etienne EVRARD : 1782-1787.
J.-Bapt.-Georges BERNARD : 1787-1793 (constitutionnel).
Pierre CARREZ : 1804-1811.
Jean MARS : 1811-1821.
Jean-Nicolas JACTEL : 1821-1827.
Noël-Nicolas DEFRANCE : 1829-1857.
François-Auguste LOISON : 1857-1903.
Eugène-J.-Bapt.-Joseph GONOT : 1903-1927.
Charles GERVAISE : 1927-1934.
Scipion-Léon BÉCHET : 1934-1958.
Marcel HERMENT : 1858-1962.
Georges PIERON : 1962.

Parmi les ecclésiastiques originaires de Juvigny, on doit citer Mgr Henry MACQUET, né le 30 novembre 1843, professeur au Petit Séminaire de Verdun, aumônier du pensionnat de Juvigny (1870-1871) et curé de Han-lès-Juvigny, entré chez les Jésuites en 1871, missionnaire en Chine, supérieur de la mission du Tchély Sud-Est, vicaire apostolique avec le titre d'évêque d'Amathonte en 1901, sacré à Shanghai le 8 décembre 1901, décédé dans sa mission du Tchély.

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Meuse. Série H 38.

Gallia Christiana : tome XIV, 311, 338, 358.

Visitatio Archidiaconialis per diaconatum Longuionensem : Decanatus Juvignensis (1628-1629). Edit. J.-B. Kaiser. Tome I, 161 ss. Colmar 1928.

BENOIT A. : *L'abbaye royale de Juvigny-les-Dames* (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. Troisième Série, tome I).

CALMET : *Notice de la Lorraine*, tome I. Art. Juvigny.

COLLET et CAMONIN (abbés), anciens frères Valéry et Maximin : *Juvigny-les-Dames et son ancienne abbaye* (dans Bulletin du Pensionnat Sainte-Scholastique).

FRUSSOTTE G. : *Le reliquaire de sainte Scholastique à Juvigny-les-Dames*.

GERVAISE Ch. : *Notice sur sainte Scholastique*.

GILLANT J.-B. : *Pouillé du diocèse de Verdun*, tome IV.

HEURTEBIZE et TRIGER (Doms) : *Sainte Scholastique, patronne du Mans. Sa vie. Son culte*.

LOISON F.-A. : *Sainte Scholastique. Son histoire. Ses reliques et son pèlerinage à Juvigny-les-Dames*.

NICOLAS J. : *Inscriptions de l'ancien décanat de Juvigny* (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. Troisième série, tome VI).

RAULIN (abbé) : *Histoire de ste Scholastique et de ses reliques*.

TABLE DES MATIERES

	Pages
I La commune	4
II La paroisse	5
III L'abbaye	7
IV Le culte de sainte Scholastique et ses reliques	14
V Le pèlerinage	20
VI Le pensionnat des Frères	22
VII Les curés de Juvigny	25
VIII Bibliographie	26



